VILLE DE

BOISSY-SAINT-LEGER

Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

Le CONSEIL MUNICIPAL

se réunira en séance publique

le lundi 04 décembre 2023 à 19h00

Salle des fêtes - 6 rue de Sucy

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023.
2. Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal.
3. Décisions prises par le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir ».
4. Exposé du maire.

DIRECTION GENERALE

5. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission.
6. Désignation d'un nouveau membre au sein des commissions municipales et autres instances.
7. Présentation du rapport d'activités 2022 de GPSEA.

URBANISME

8. Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
9. Autorisation donnée au maire de signer la convention de partenariat entre la ville et CDC Habitat.
10. Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail.

POLICE MUNICIPALE

11. Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

AFFAIRES GENERALES

12. Présentation du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

PETITE ENFANCE

13. Approbation d'un nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant à compter du 01 janvier 2024.

MAIRIE
7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

FINANCES

14. Décision modificative n°1.
15. Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°4 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, climatisation et ventilation avec gros entretien avec la société Idex.
16. Autorisation de mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2024.
17. Avance de trésorerie au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2024.
18. Fixation des tarifs municipaux pour les affaires générales.
19. Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations.
20. Cession d'un véhicule municipal.

RESSOURCES HUMAINES

21. Modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS ORALES

Le maire

Régis CHARBONNIER

MAIRIE
7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr